

[Traduction]

Le 23 juillet 2012

Monsieur Michael Horgan  
Sous-ministre des Finances  
Ministère des Finances du Canada  
140, rue O'Connor  
Ottawa (Ontario) K1A 0G5

**Objet : Demande d'information du DPB n° IR0087**

Monsieur,

J'aimerais obtenir du ministère des Finances les données qu'il possède au sujet du coût du projet de loi C-399 : Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (bénévoles) et du projet de loi C-427 : Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (étalement du revenu des artistes), actuellement à l'étude par le Comité permanent des finances de la Chambre des communes.

Les données ou informations que vous avez en main aideraient mon personnel à évaluer, comme l'a demandé le Comité, les répercussions financières des modifications proposées à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette question et vous suis gré de votre appui. Si vous avez besoin d'éclaircissements, n'hésitez pas à communiquer avec mon bureau.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur parlementaire du budget,

[Signature]

Kevin Page

p.j.

c.c. Rick Stewart, secrétaire adjoint du Cabinet, Bureau du Conseil privé, Secrétariat de liaison de politique macroéconomique



**Demande d'information du DPB**

<b>1) Numéro de la demande</b>	IR0087
<b>2) Personne-ressource au bureau du DPB</b>	Peter Weltman (613-996-1952; peter.weltman@parl.gc.ca)
<b>3) Type de demande</b>	Ponctuelle
<b>4) Objectif du DPB</b>	Évaluer les répercussions financières des projets de loi C-399 et C-427.
<b>5) Lien avec le mandat</b>	Le DPB est mandaté pour établir les coûts des projets de loi lorsque des parlementaires ou des comités en font la demande.
<b>6) Renseignements et données demandés</b>	Données et/ou renseignements recueillis et/ou préparés par le ministère des Finances au sujet des répercussions financières des projets de loi C-399 et C-427
<b>7) Priorité</b>	Élevée
<b>8) Date de la présentation de la demande</b>	23 juillet 2012
<b>9) Date de livraison demandée</b>	1 <sup>er</sup> août 2012